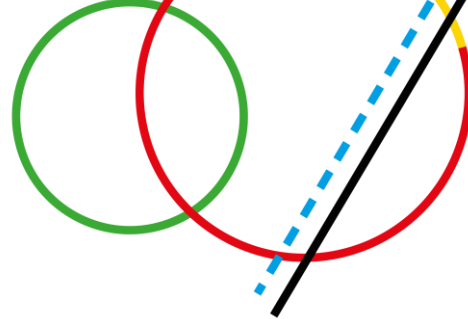




REGLEMENT DE L'ÉVÉNEMENT EN ROUTE VERS PARIS 2024

Art. 1 – L'ORGANISATION

L'événement, EN ROUTE VERS PARIS 2024, est porté par l'Association Sportive Caisse d'Épargne Normandie (ASCEN).

Art. 2 – INSCRIPTIONS

Inscription en ligne jusqu'au 24/05/2024, 12h00, à l'adresse : <https://www.njuko.net/ervp2024>

L'ouverture de la plateforme d'inscription sera le mardi 23/01/2024 à 10h00.

L'événement est une épreuve par équipe, le formulaire d'inscription concernera des équipes de 4 équipiers.

Tout engagement est modifiable jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Tout engagement est personnel.

TOUT ENGAGEMENT NON COMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

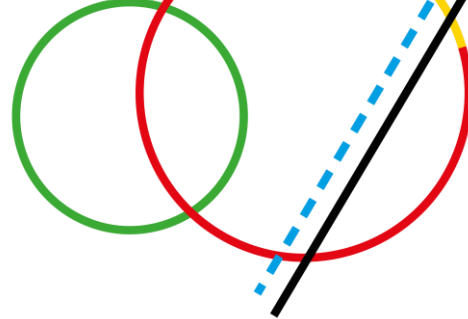
Art. 3 – CERTIFICAT MEDICAL & AUTORISATION PARENTALE

Les coureurs ayant une licence FFA, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme, ASPTT Athlétisme, FSPN athlétisme, FFH Athlétisme, FFSA athlétisme, FCD athlétisme ou un pass running en cours de validité peuvent en fournir une copie à la place du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport et à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FFA, tous les coureurs inscrits pour les 5 km course et 10 km course doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.



Art. 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à récupérer le Samedi 25 mai de 9h00 à 10h15 au siège de la Caisse d'Épargne Normandie, au 151 rue d'Uelzen à Bois Guillaume.

Aucun échange de dossard ne sera possible.

Art. 5 - LES EPREUVES

Les horaires des épreuves sont :

- Course 10km – 10h30
- Course 5km – 10h40

Les parcours s'effectueront dans la Ville de Bois-Guillaume principalement (sauf une portion située en forêt sur la Commune d'Houpeville). Chaque épreuve se déroule sur une seule boucle.

Les rues et chemins traversés par la course sont :

- Sur la commune de Bois-Guillaume
 - Rue d'Uelzen
 - Chemin de la Forêt Verte
 - Allée des Cavaliers
 - Route Forestière de la Bicyclette
 - Chemin de la Bretèque (uniquement en traversé à 2 endroits)
- Sur la commune de Houpeville
 - Route Forestière de la Bicyclette
 - Route Forestière des Ventes de Bas
 - Route Forestière du Faite
 - Chemin de Sainte Anne
 - Route Forestière du Parc

Les aires de départ et d'arrivée sont situées au 151 rue d'Uelzen à Bois Guillaume.

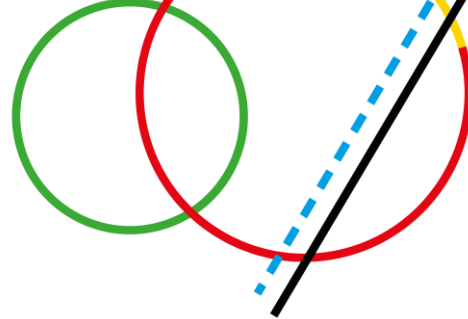
Art. 6 - CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Les transferts d'inscription sont autorisés uniquement entre membre d'un même établissement, les échanges vers membres autres ne sont pas autorisés (famille, amis, ...). L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

PARTICIPANT INSCRIT = PARTICIPANT QUI COURT

Art. 7 - CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage pour les courses des 5km et 10km sera effectué par un chronométreur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique sur dossards. Le chronométreur se dédouane de toute responsabilité pour erreur de chronométrage du fait du coureur (dossard non positionné sur le devant, dossard plié, puce retirée, puce perforée par les épingles, ...).



Art. 8 - SERVICE MÉDICAL ET SÉCURITÉ

Une convention sera établie entre l'ASCEN et la Croix Rouge.

Présence de secouristes et d'un véhicule de secours à l'arrivée. Sécurité assurée par la Croix Rouge et par les signaleurs. Parcours partiellement fermé à la circulation. Les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis l'organisation. Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Nous vous demandons de respecter le code de la route, courez dans le sens de circulation et du bon côté de circulation.

En cas de vol lors de cette manifestation, la Caisse d'Épargne Normandie et l'ASCEN déclinent toutes responsabilités.

Art. 9 - RAVITAILLEMENT

Aucun ravitaillement ne sera présent sur le parcours.

Un panier repas sera distribué à chaque participant à la fin de votre course.

Un buffet sucré et salé sera à votre disposition en libre-service accompagné de boissons en fontaine.

Art. 10 - RESTRICTIONS JO 2024

La charte JO 2024 interdit la visibilité des marques non partenaires aux JO 2024 (www.paris2024.org/fr/partenaires).

Celles-ci devront être masquées à l'aide d'un ruban adhésif.

Art. 11 - RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

La remise des récompenses, ainsi que le tirage au sort auront lieu à 12h30 dans le parc de la Caisse d'Épargne Normandie au 151 rue d'Uelzen à Bois Guillaume.

- Course 5 km : 3 premières équipes + tirage au sort d'une équipe supplémentaire
- Course 10 km : 3 premières équipes + tirage au sort d'une équipe supplémentaire

Seuls les concurrents présents à la remise des prix seront récompensés.

Conditions du tirage au sort, avoir un dossard et être finisher de la course.

Art. 12 - DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément la Caisse d'Épargne Normandie et l'Association organisatrice à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation dans la communication de l'événement en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.